## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS

### SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

Date de la convocation	en exercice	présents	qui ont pris part à la délibération
6 août 2024	15	11	13

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

<u>Présents</u>: Jean-Pierre ARNOUX, Alexandre CABO, Karine PIGEON-CHAPIER, Franck CHAPIER, Didier CHERRUAU, Sandrine COURTIN, Bénédicte GAUTIER, Mickaël GUILLARD, Nicolas GUILLARD, Angélique LOQUINEAU, Anne-Laure YVON

<u>Absents excusés</u>: Patricia ANDRE ayant donné pouvoir à Sandrine COURTIN, Sarah GOUSSAY ayant donné procuration à Alexandre CABO, Virginie MIDAVAINE

Absent non excusé: Mickaël CABO

Secrétaire de séance : Sandrine COURTIN

DÉLIBÉRATION	DÉCISION MODIFICATIVE N°3
2024 – 030	RESTAURATION MUR SALLE DES FÊTES
	RESTAURATION MUR SALLE DES FETES

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une partie du mur de la cour de la salle des fêtes est en train de se déstructurer.

Des devis ont été établis par différentes entreprises de maçonnerie :

Après étude des devis, le conseil municipal fait le choix de l'entreprise Maçonnerie du Val de Loire pour un montant de 4 179.08 € H.T. soit 5 014.90 € T.T.C.

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
231 (23) Immo. corporelle en c.		021 (021) virement section de fonctionnement	5 100.00
	5 100.00		5 100.00

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) Virement à la section d'investissement	5 100.00		
615221 (011) Bâtiments publics	-5 100.00		
Total dépenses	5 100.00	Acque de réception en préfecture 041 244 10 156 20 240 05-2024 0 Date de réception préfecture : 19/0	30-DE 5 100.0

# RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Mulsans, le 17 septembre 2024

Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX

Pour extrait certifié conforme,

Mulsans, le 17 septembre 2024

Le secrétaire de séance, Sandrine COURTIN